

DEPARTEMENT DE LA HAUTE-SAVOIE

COMMUNE DE NONGLARD

PLAN LOCAL D'URBANISME REVISION

1- RAPPORT DE PRESENTATION



<p>ARRET DU PROJET Vu pour être annexé à la délibération du</p>	<p>ENQUETE PUBLIQUE Vu pour être annexé à l'arrêté du</p>	<p>APPROBATION DU PROJET Vu pour être annexé à la délibération du</p>
---	---	---

Michel FABRE
Laurence CROISY
Martine BORRELY
FEVRIER 2008

SOMMAIRE

- Patois : Nonglia	3
- D'origine latine :	3
"UNGULATA" muni d'un sabot	3
"UNGULA" corne du pied d'un herbivore (villa ou ferme, ou l'on élève le gros bétail et dont le sol est foulé par les sabots des herbivores) ..	3
1.2. REPARTITION DE LA POPULATION.....	8
1.3. COMPOSITION DES MENAGES.....	9
2.1. MODE DE CONSTRUCTION ET EVOLUTION.....	10
Parc immobilier.....	10
Habitat collectif	11
2.2. RYTHME D'URBANISATION.....	11
D'après l'étude CILSES réalisée en 2002, il apparaissait un besoin annuel de 515 logements nouveaux sur le bassin de la région d'Annecy dont : - 80 logements locatifs et 150 logements en accession à vocation sociale,.....	12
- 100 logements locatifs et 185 logements en accession sur le marché libre.	12
Actuellement, le souhait de la Commune est de maintenir le rythme actuel de construction en logements individuels (de l'ordre de 5 / 10 logements) et de favoriser la construction de logements locatifs sous forme de petits collectifs. La réalisation de 9 logements locatifs aidés situés en bas de l'Eglise par l'organisme Halpades (4 T2 et 5 T3) va démarrer prochainement.....	12
Un projet privé de construction de bâtiments collectifs est également à l'étude. L'ensemble serait constitué de deux bâtiments de 6 logements chacun (T2 T3 T4).....	12
Ce rythme moyen de 5 logements par an ainsi que l'hypothèse de croissance démographique de 2 % annuel correspond à une population communale de l'ordre de 720 à 750 habitants à l'horizon 2020.....	12
3 – ACTIVITES ECONOMIQUES.....	13
3.1. LES ACTIFS ET L'EMPLOI.....	13
3.2. SERVICES - INDUSTRIE - ARTISANAT.....	13
Tendance générale	14
A l'échelle de la Commune :	19
Agriculture :	20
Evaluation des besoins	20
Agriculture :.....	20
4- EQUIPEMENTS ET INFRASTRUCTURES.....	21
4.1. TRANSPORT - DEPLACEMENTS.....	21
4.5. EQUIPEMENTS COMMUNAUX ET ASSOCIATIONS.....	31
Le Chef Lieu développé autour de la Place Verdun, regroupe les principaux bâtiments publics :	31

I – PRESENTATION GENERALE

1- APERCU HISTORIQUE ET ADMINISTRATIF DE LA COMMUNE

1.1. ORIGINE DU NOM ET HISTOIRE

Etymologie de Nonglard

- Patois : Nonglia

- D'origine latine :

"UNGULATA" muni d'un sabot

"UNGULA" corne du pied d'un herbivore (villa ou ferme, ou l'on élève le gros bétail et dont le sol est foulé par les sabots des herbivores)

Dans les écrits anciens, datant de 1860, la commune de Nonglard était mentionnée avec sept hameaux formant la trame de l'habitat :

- Eglise ou chef-lieu,
- Chez Collomb,
- Monthoux,
- La Ville,
- Chez Cruz,
- Chez Dupraz.
- La Fontaine,

Le hameau de la Fontaine semblait concerner les trois maisons proches du "bassin" de la ville, où est installé actuellement la station de pompage. A l'exception de celle du hameau de la Fontaine, ces désignations se retrouvent encore aujourd'hui.

1.2. ASPECTS ADMINISTRATIFS

Administrativement, la Commune de Nonglard est rattachée au Canton d'Annecy-Nord-Ouest avec 11 autres communes dont une partie d'Annecy.

La Commune adhère est au Syndicat Intercommunal du Lac d'Annecy pour l'assainissement et appartient à la Communauté de Communes Fier et Usse (CCFU), dont les compétences sont les suivantes :

- aménagement de l'espace,
- développement économique,
- protection et mise en valeur de l'environnement,
- équipements d'intérêt communautaire,

- politique du logement et cadre de vie,
- service incendie et secours,
- transports scolaires secondaires,
- collecte et traitement des déchets ménagers,
- aménagement et gestion des terrains des gens du voyage dans le cadre du Schéma Départemental.

La Communauté de Communes Fier et Usse a également été intégrée au Contrat Global de Développement des Usse et Bornes, signé en 1999 et achevé fin 2004. Le territoire concerné regroupait au total 52 communes, soit près de 45000 habitants. Le projet de développement s'articulait autour de 3 axes principaux : tourisme, cadre de vie, production locale.

Actuellement, en remplacement du Contrat Global de Développement, un Contrat Développement Rhône –Alpes (CDRA) est en cours.

Par ailleurs, le SCOT du Bassin Annecien comprend 7 structures intercommunales dont la Communauté de Communes Fier et Usse soit 63 communes et au moins 200 000 habitants. Le syndicat mixte du SCOT nécessaire à l'élaboration a été créé par arrêté préfectoral du 6 juin 2005. L'arrêté fixant le périmètre du SCOT a été pris en date du 1^{er} Août 2005 et modifié le 14 Décembre suite à l'adhésion de Cruseilles.

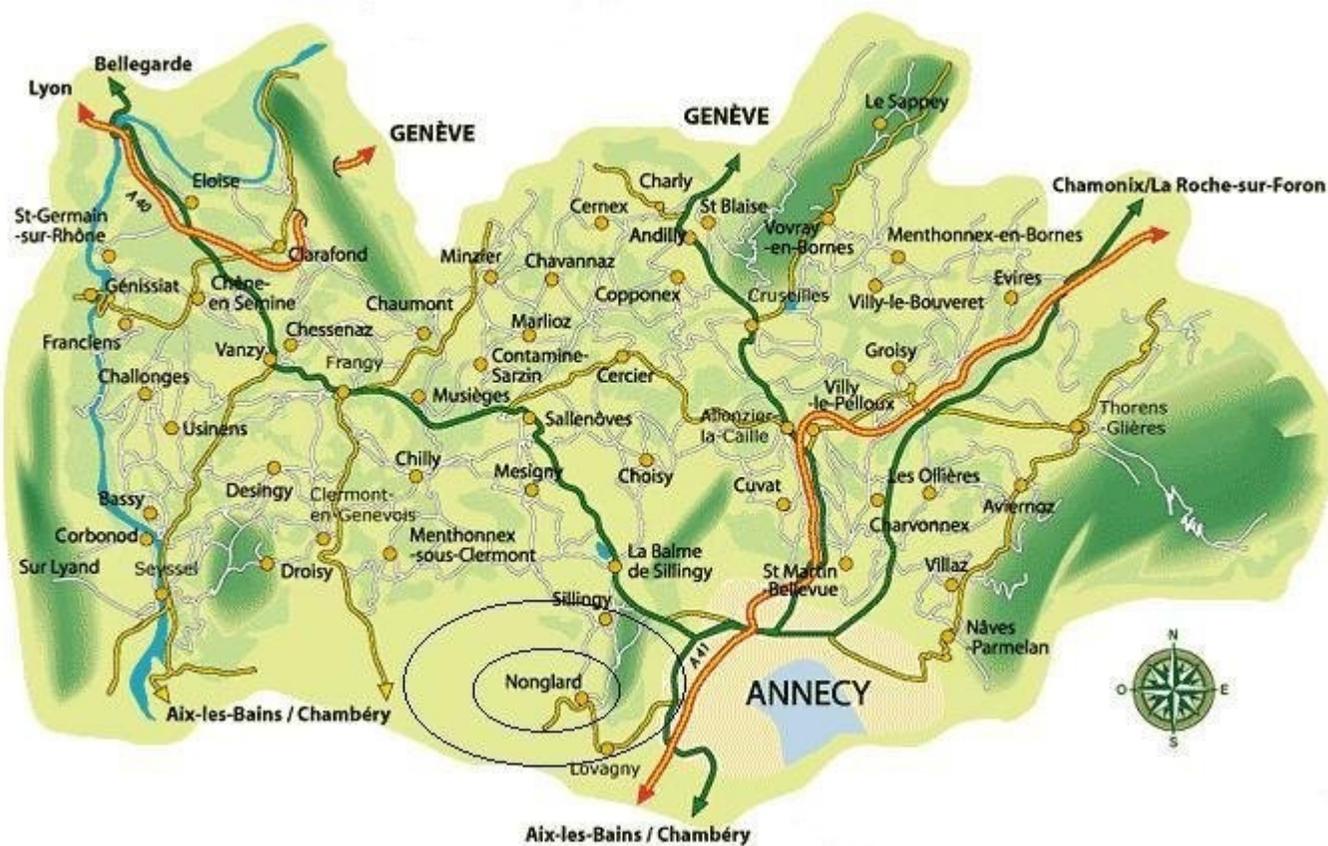
2- CARACTERISTIQUES GENERALES

Située à une dizaine de kilomètres à l'Ouest de l'agglomération d'Annecy, Nonglard s'inscrit dans une zone de colline de l'avant pays savoyard à la lisière de l'Albanais, limitée à l'est par la Montagne d'Age, et au Sud, par le ruisseau de l'Ecluse qui rejoint le Fier.

La Commune est délimitée au Nord par la commune de Sillingy, à l'Est par Poisy, au Sud par Lovagny et à l'Ouest par Vaulx. Le terroir culmine à 630 m au Bois de l'Oeil et descend jusqu'à 394 m, au Sud. Le territoire communal s'étend sur 412 hectares dont 117 ha de bois et forêts, soit 28,4 % de la superficie totale.

L'urbanisation s'est développée entre 500 et 540 m d'altitude, à la périphérie des hameaux formant la trame urbaine de Nonglard : le Chef-lieu, Chez Dupraz, La Ville, Sur la Ville, Chez Collomb, Monthoux et Chez Cruz.

Situation géographique



Source : Site Internet Commune de NONGLARD - 2005

II – DIAGNOSTIC COMMUNAL

1- DEMOGRAPHIE

1.1. CARACTERISTIQUES DE LA POPULATION COMMUNALE

Commune essentiellement rurale, Nonglard a vu sa population régulièrement diminuer jusqu'en 1968.

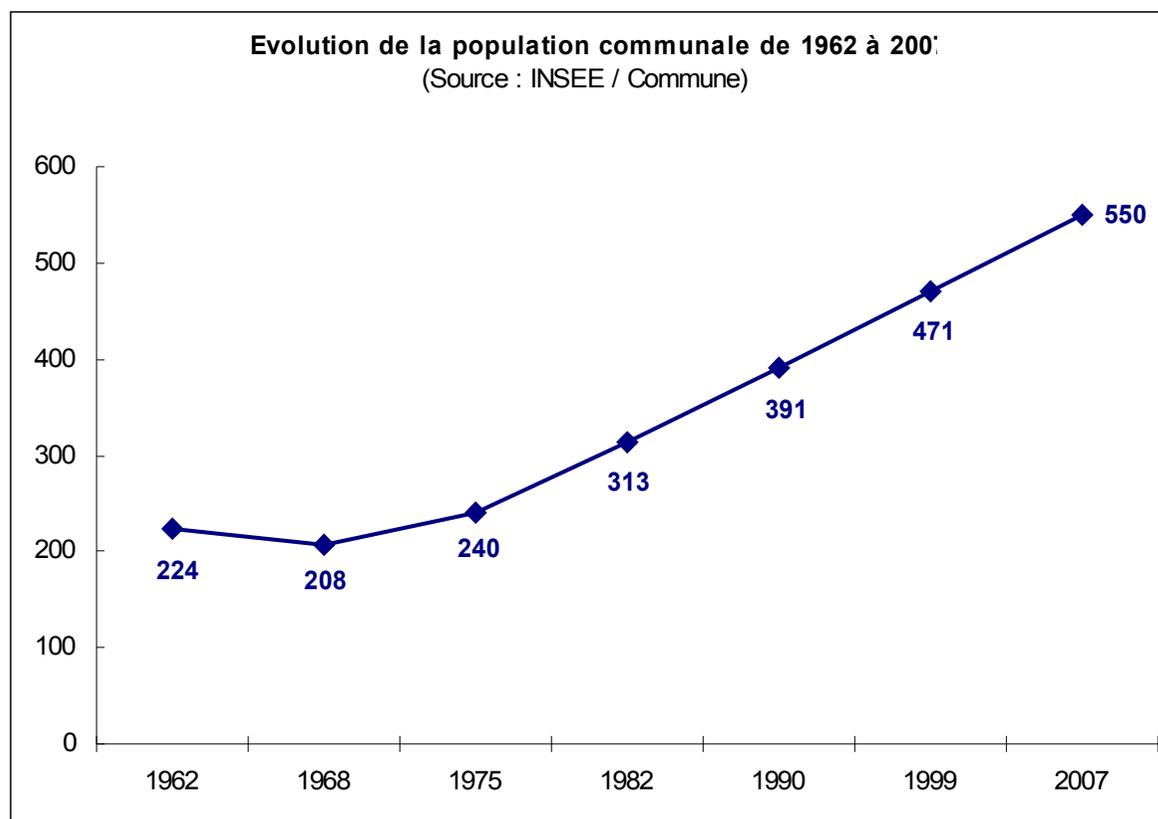
Depuis 1968, la tendance s'est inversée avec l'urbanisation des campagnes sous forme d'habitat individuel. Ce phénomène s'explique par la proximité d'Annecy, l'amélioration des communications avec l'agglomération et le « désir de vivre à la campagne ».

De 1975 à 1999, un accroissement annuel moyen de 4 % a permis d'atteindre le niveau de population du début du siècle avec des soldes naturels et migratoires largement positifs.

Au recensement de 1999, la population s'élève ainsi à 471 habitants, soit une densité de 114 habitants par km². Sur la période 1990-1999, le taux de variation annuel moyen est de + 2,04 % contre 1,18 % au niveau du département.

D'après une estimation réalisée par la Commune en 2007, la population s'élèverait à 550 habitants soit un accroissement de + 16,7 % depuis 1999 et un taux de variation annuel moyen de + 2,1 %.

Le ralentissement de la croissance démographique entre 1999 et 2005 a pu en partie s'expliquer par un manque de foncier constructible et de logements disponibles sur la Commune.



En 2005, la répartition de la population permanente par village ou hameau est la suivante :

Hameaux	Nb d'habts	Hameaux	Nb d'habts
Chez Collomb	87	Monthoux	49
Aux Juillards	71	Chez Cruz	40
Chef-lieu	69	Chez Dupraz	34
La Ville	65	Le Moulin / Planchamps	9
Neyrolles	55	Total	479

De 1975 à 1990, l'accroissement démographique est principalement dû au solde migratoire. Au cours des années 1990, l'écart entre les soldes migratoires et naturels s'est nettement réduit. L'excédent naturel a contribué à la hausse de la population. Entre les deux derniers recensements, on a enregistré 61 naissances et 18 décès ; l'excédent naturel s'élève donc à 43 personnes. Par ailleurs, l'excédent des entrées sur les sorties de population est de 37 personnes.

Mouvements démographiques et taux de variation de 1975 à 1999 (Source : INSEE)

	1975 - 1982	1982 - 1990	1990 - 1999
Accroissement	73	78	80
Solde naturel	13	25	43
Solde migratoire	60	53	37
Naissances	31	42	61
Décès	18	17	18

1.2. REPARTITION DE LA POPULATION

La Commune abrite peu de personnes âgées. Les 17 habitants de 75 ans et plus ne représentent que 3,6 % de la population alors que cette proportion est de 6 % dans le département. Les 124 jeunes de moins de 20 ans représentent 26,3 % de la population ; à comparer à 26,1 % dans le département.

Répartition de la population par tranches d'âge (Source INSEE)

	1982	%	1990	%	1999	%	Département %
0 - 19 ans	109	35,2	118	30,2	124	26,3	26,1
20 – 39 ans	94	30,3	115	29,4	144	30,5	28,9
40 – 59 ans	61	19,7	108	27,6	143	30,3	27,4
60 – 74 ans	25	8,0	33	8,4	44	9,3	11,6
75 ans et plus	21	6,8	17	4,4	17	3,6	6,0
Total	310	100	391	100	472	100	100

1.3. COMPOSITION DES MENAGES

Dans son ensemble, la répartition de la population par ménage a beaucoup changé depuis 1982. Les ménages de 1 à 3 personnes ont enregistré une nette évolution et sont prédominants sur la Commune. A l'inverse, la proportion des ménages de 4 personnes et plus, est en baisse. La tendance à la décohabitation se poursuit, reflétant un mouvement général. Ce taux est passé de 3,1 personnes par logement en 1982 à 2,7 personnes en 1999.

Répartition de la population par ménage (Source INSEE)

	1982	%	1990	%	1999	%	Département %
Nbre total de ménages	99		127		176		
1 personne	15	15,1	16	12,6	38	21,6	29,6
2 personnes	30	30,3	37	29,1	52	29,5	30,0
3 personnes	17	17,2	21	16,5	35	19,9	17,1
4 personnes	18	18,2	36	28,3	34	19,3	15,7
5 personnes	10	10,1	12	9,5	13	7,4	5,6
6 personnes et plus	9	9,1	5	4,0	4	2,3	2,0
Total population	310	100	391	100	472	100	100,0

2- BATI EXISTANT ET RYTHME D'URBANISATION

2.1. MODE DE CONSTRUCTION ET EVOLUTION

Parc immobilier

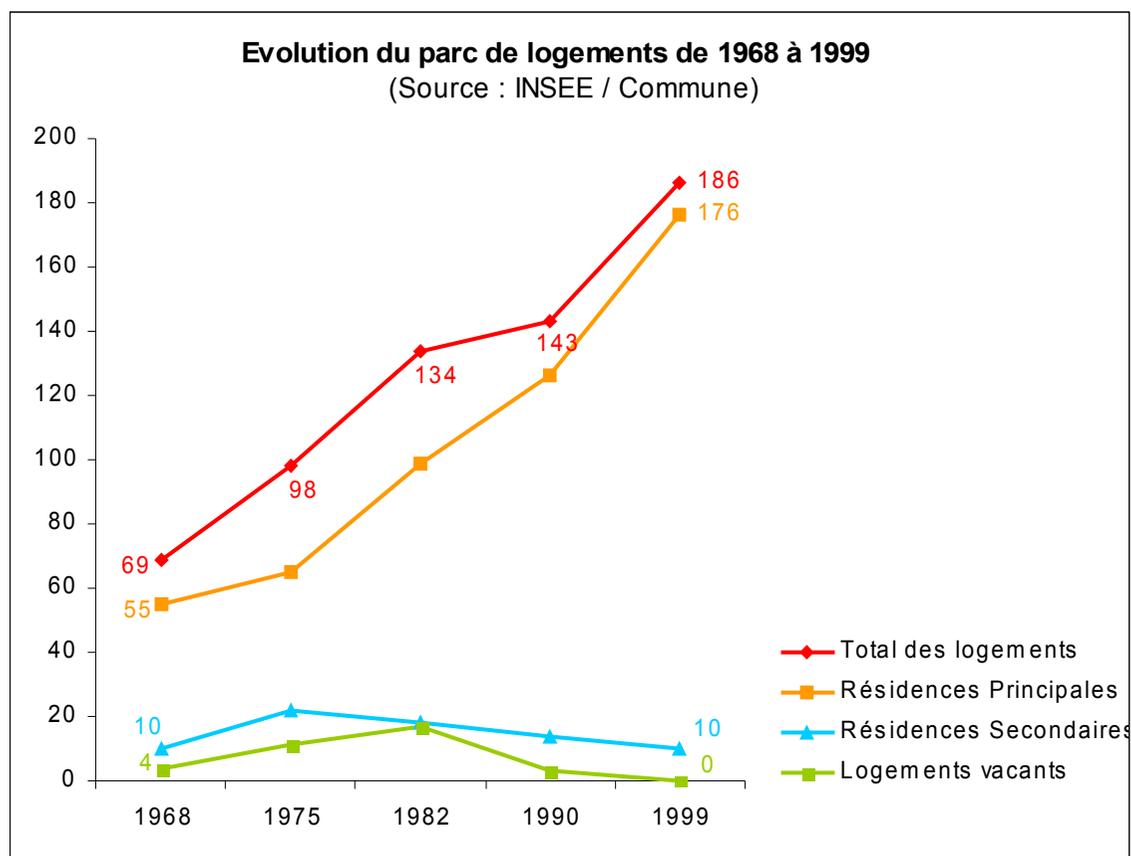
En 1999, le parc immobilier se compose de 186 logements dont 176 résidences principales et 10 résidences secondaires.

L'évolution du parc immobilier est essentiellement due au développement des résidences principales. Avec la tendance à la hausse de la population permanente, leur nombre est en constante augmentation depuis 1968. Sur la période 1990-1999, leur croissance est de près de 40 %. Actuellement, elles représentent près de 95 % des logements de la Commune.

Parallèlement, le nombre de résidences secondaires ne cesse de diminuer depuis une trentaine d'années. Cette situation peut en partie s'expliquer par la transformation de ces logements en résidences principales.

Enfin, en 1982, les logements vacants représentaient près de 13 % du parc immobilier. Actuellement, il n'en existe plus sur la Commune.

Dans le cadre du Contrat Global de Développement, un inventaire des logements susceptibles d'être intégrés dans une OPAH a été réalisé.



Caractéristiques

D'après le recensement de 1999, le parc de logements est ancien : 136 seulement ont été construits après la dernière guerre, soit une proportion de 73,1 %. Cette proportion de logements récents, construits depuis un demi-siècle, est de 81,4 % dans le département.

Statut de l'occupant

La grande majorité des résidences principales est constituée de maisons individuelles (85,2 %). La majorité des habitants de la Commune est propriétaire de son logement (61,9 % des ménages).

Confort des logements

Les installations sanitaires et le moyen de chauffage sont des éléments objectifs d'appréciation de la qualité des logements. La plupart des résidences principales ont au moins une baignoire ou une douche et possèdent le chauffage central ou électrique.

Habitat collectif

On dénombre 16 logements en immeuble collectif et 3 logements locatifs sociaux.

2.2. RYTHME D'URBANISATION

Evolution du nombre de Permis de Construire traités de 1995 à 2006 (Source : Commune)

	1995	1996	1997	1998	1999	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006	Total
Maisons	1	1	1	5	4	0	2	2	0	2	1	1	20
Logements	0	0	3	0	0	2	0	1	0	0	0	9	15
Rénovations	0	2	1	1	0	0	0	0	1	0	0	0	5
Extensions / Modif °	0	6	4	0	2	2	1	2	0	0	0	1	18

Au total, 35 Permis de Construire ont été accordés depuis 1995 dont une majorité pour la construction de maisons individuelles (57 %). Cela correspond à un rythme d'urbanisation de 3 logements par an (hors rénovations ou extensions). Il convient cependant de noter un léger fléchissement de ce rythme entre 2000 et 2005. En 2006, le projet initié par la Commune verra la construction de 11 logements (dont 9 en locatifs aidés).

Synthèse

NONGLARD a connu une croissance continue de sa population permanente depuis une trentaine d'années, avec une forte progression de + 50,5 % sur la période 1982-1999. Entre 1999 et 2007, la tendance se confirme avec une augmentation de 16,7 %.

Conséquence de cette situation démographique, le parc des résidences principales ne cesse de se développer avec une progression de + 40 % entre 1990 et 1999. Parallèlement, le nombre de résidences secondaires ne cesse de diminuer.

Depuis 1995, le rythme de construction est de l'ordre 3 logements par an (hors rénovations) malgré un léger ralentissement entre 2000 et 2005. Le nombre de Permis de construire accordé en 2006, soit 11 logements, permet de compenser le fléchissement des années précédentes.

Evaluation des besoins

D'après l'étude CILSES réalisée en 2002, il apparaissait un besoin annuel de 515 logements nouveaux sur le bassin de la région d'Annecy dont :

- 80 logements locatifs et 150 logements en accession à vocation sociale,

- 100 logements locatifs et 185 logements en accession sur le marché libre.

Une étude actualisée du CILSES de 2005 fait apparaître un besoin de 1914 logements sur le bassin annecien dont 127 sur la CCFU pour un scénario de croissance modérée.

Actuellement, le souhait de la Commune est de maintenir le rythme actuel de construction en logements individuels (de l'ordre de 5 / 10 logements) et de favoriser la construction de logements locatifs sous forme de petits collectifs. La réalisation de 9 logements locatifs aidés situés en bas de l'Eglise par l'organisme Halpades (4 T2 et 5 T3) va démarrer prochainement.

Un projet privé de construction de bâtiments collectifs est également à l'étude. L'ensemble serait constitué de deux bâtiments de 6 logements chacun (T2 T3 T4).

Ce rythme moyen de 5 logements par an ainsi que l'hypothèse de croissance démographique de 2 % annuel correspond à une population communale de l'ordre de 720 à 750 habitants à l'horizon 2020.

Il existe par ailleurs un potentiel important de logements dans l'ancien bâti agricole.

Cette hypothèse de développement est cohérente avec l'hypothèse d'évolution basse formulée dans le diagnostic réalisé en 2003 pour la Communauté de Communes Fier et Usses, qui prévoit 739 habitants sur la Commune à échéance 2020.

3 – ACTIVITES ECONOMIQUES

3.1. LES ACTIFS ET L'EMPLOI

En 1999, près de 54 % de la population communale est active, soit 259 personnes (146 hommes et 113 femmes). Cette part est supérieure à la moyenne départementale (49,4 %). Au moment du recensement, 11 de ces actifs cherchent un emploi et 248 travaillent, soit 53 % de la population totale. Dans le Département, le taux de chômage était de 8,7 % en 1999 ; il était donc inférieur dans la Commune, soit 4,2 %. Parmi les personnes qui ont un emploi, 52 exercent une profession à leur compte ou aident leur conjoint ; les 180 autres sont salariées.

En terme de déplacements domicile-travail, seul 15 % de la population active travaillait sur la Commune en 1999. Actuellement, la majorité des actifs (80 %) travaille sur le bassin d'emplois constitué par l'agglomération annecienne et dans une moindre mesure, en Suisse (4 %) ou encore à Rumilly (2 %).

3.2. SERVICES - INDUSTRIE - ARTISANAT

Au total, 10 entreprises artisanales situées sur le territoire communal, sont inscrites au Répertoire de la Chambre de Métiers et de l'Artisanat.

Secteur d'activité	Nbre	Secteur d'activité	Nbre
Fabrication d'éléments en béton pour la construction	1	Nettoyage de locaux	1
Fabrication de meubles	1	Peinture intérieure	2
Installation électrique, d'eau et de gaz	2	Travaux à façon divers	1
Métallerie	1	Travaux de maçonnerie générale	1

Source : Chambre de Métiers et de l'Artisanat – Mars 2005

Ainsi, en 2004, l'artisanat compte 3 établissements sans salarié et 5 établissements employant 30 salariés, soit un effectif total de 38 personnes. Depuis 1999, les effectifs de ce secteur d'activité ont diminué de 2,6 % sur la Commune. Ce sont les établissements liés à la construction qui ont été le plus fortement marqués, avec une baisse de 14,3 % de leurs effectifs.

En dehors de ces services, il n'y a pas d'activité commerciale sur la Commune. Cependant, il existe des pôles de services à proximité : la Balme-de-Sillingy, Sillingy avec le pôle commercial des Bromines, la zone commerciale d'Epagny ou encore Annecy (à 13 kms).

3.3. L'ACTIVITE AGRICOLE / ETAT 2005

Dans le cadre de la révision du PLU, une étude agricole a été réalisée par la Chambre d'Agriculture de la Haute-Savoie. Celle-ci s'appuie sur les données du Recensement Général Agricole complétées et détaillées par des enquêtes effectuées auprès des agriculteurs de la Commune.

Tendance générale

Les chiffres du RGA obtenus lors des recensements de 1979, 1988 et 2000 donnent l'évolution générale de l'agriculture sur le Canton auquel appartient NONGLARD et sur la Commune elle-même.

Canton ANNECY NORD-OUEST

- Diminution du nombre d'exploitations
- Diminution (faible) des surfaces exploitées

Commune de NONGLARD

- Stabilité du nombre d'exploitations
- Hausse des surfaces exploitées : + 60 % entre 1979 et 2000 (agrandissement à l'extérieur de la Commune)

Caractéristiques de l'activité agricole Communale

La présente étude précise les données du RGA à l'échelle communale. 8 exploitations ayant leur siège social sur la Commune ont été prises en compte, dont 5 sous forme individuelle et 3 sous forme de GAEC.

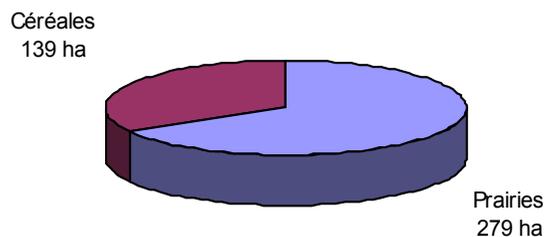
Effectifs

Au total, 15 personnes travaillent sur les 6 exploitations soit 12 équivalent temps-plein (dont un salarié). Aucun chef d'exploitation n'est double actif. L'âge moyen des exploitants est de 49 ans, sachant que la moitié des 4 chefs d'exploitation sur 8 au total ont plus de 50 ans.

Surfaces exploitées par les agriculteurs de la Commune

La Commune est constituée dans sa majorité de terrains de bonne qualité, mécanisables et épandables. Les terres agricoles exploitées sur la Commune s'élèvent à 210 ha, soit 51 % de la surface totale communale (412 ha). Les agriculteurs de Nonglard exploitent 98 % de la SAU contre 2 % pour les agriculteurs d'autres Communes. Ce taux est très nettement supérieur à la moyenne du secteur (environ 40 %) ce qui constitue une réelle particularité. Enfin, sur les 418 hectares exploités par les agriculteurs de Nonglard, 207 ha sont situés sur le territoire communal.

Répartition des surfaces exploitées par les agriculteurs de la Commune par type de culture



La part de céréales (33 %) est nettement plus élevée que la moyenne du secteur (17 %), du fait d'une exploitation d'engraissement de bovins viande en ensilage de maïs. Il convient de noter l'absence de culture spécialisée et de surfaces d'alpages.

Mode de faire-valoir

Les agriculteurs sont propriétaires de 40 % des surfaces qu'ils exploitent, part supérieure à la moyenne locale (20 %).

Répartition des exploitations selon l'activité principale

Les exploitations de la Commune sont orientées vers l'élevage :

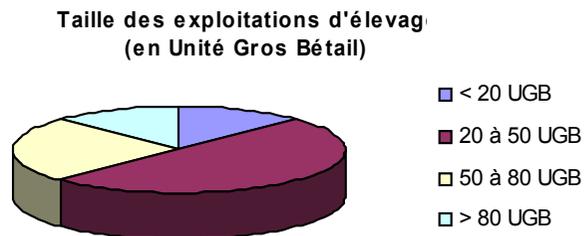
- 5 exploitations en bovins lait,
- 1 exploitation en bovin viande.

Elevage

Le cheptel se répartit comme suit :

- 182 vaches laitières,
- 155 génisses,
- quelques chevaux et volailles
- 350 bovins viande,
- 500 veaux de boucherie,

Au total, l'activité élevage représente 461 Unité Gros Bétail (UGB), soit une moyenne de 57 UGB par exploitation.



Réglementation sanitaire

- 4 exploitations sont soumises au Règlement Sanitaire Départemental.
- 1 exploitation est soumise à Déclaration au titre des Installations Classées pour la protection de l'environnement, sur lisier.
- 1 exploitation est soumise à Autorisation au titre des Installations Classées, également sur lisier.

Ceci permet notamment de déterminer les distances d'implantation des bâtiments agricoles vis-à-vis des tiers et des zones constructibles, ainsi que la zone de non construction autour des exploitations par application de la réciprocité. Ces distances sont de 50 à 100 m pour les établissements classés (100 m en lisier) et de 35 à 50 m pour les autres.

Productions et débouchés

Les 5 exploitations laitières produisent 814000 litres de lait soit une moyenne de 135000 litres par exploitation (moyenne du secteur : 196000 litres). L'ensemble de la production est livré à la coopérative de Sales.

Toutes les exploitations respectent le cahier des charges de l'Indication Géographique Protégée Emmental ou Tomme de Savoie (ou Certificat de Conformité Produits).

Les productions de viande sont commercialisées auprès de négociants, grossistes, bouchers locaux, ou particuliers.

Pérennité

La pérennité des exploitations a été déterminée sur la base des critères suivants :

- Une exploitation est considérée comme pérenne si l'un des chefs d'exploitation a moins de 50 ans ou a plus de 50 ans mais avec une succession assurée.
- Une exploitation est considérée comme incertaine si le chef d'exploitation a plus de 50 ans et a une succession incertaine mais dont la structure peut présenter une viabilité potentielle.

- Une exploitation est considérée comme sans avenir si l'exploitant a plus de 55 ans sans succession, ne souhaitant pas transmettre leur exploitation à un autre agriculteur et sans viabilité potentielle.

Ainsi, sur la Commune de NONGLARD, 62,5 % des exploitations ont un avenir assuré d'ici à 10 ans, ce qui représente 84 % des UGB et 76 % de la surface agricole utilisée.

Trois exploitations n'ont pas à ce jour un avenir certain à moyen terme :

- Une exploitation semble condamnée à 5 ans puisqu'il n'y a ni volonté, ni opportunité de reprise.

- Deux autres exploitations n'ont pas à ce jour de repreneur alors que les chefs d'exploitation ont plus de 55 ans.

Ces deux exploitations sont petites et non reprenables en l'état mais elles pourraient constituer de bons supports pour l'installation de jeunes exploitants... Ces bâtiments pourraient conserver leur destination agricole avec logement des animaux.

Localisation des sièges d'exploitation (voir carte page suivante)

Il apparaît qu'aucun site d'exploitation n'est libre d'évoluer à l'avenir : tous nécessiteraient une dérogation aux règles de recul pour pouvoir s'agrandir ou se moderniser. Cette situation est particulière à NONGLARD, où aucun bâtiment ne s'est construit en s'éloignant nettement de la zone urbaine.

Localisation des parcelles indispensables au fonctionnement d'exploitation

Les parcelles stratégiques ont été identifiées (voir carte page suivante) :

- parcelles faisant partie intégrante du siège, situées dans un entourage proche des bâtiments, et indispensables pour le fonctionnement des exploitations afin de :

- faciliter la circulation du cheptel et l'accès aux parcelles,

- faciliter la circulation des engins autour des bâtiments,

- permettre la pâture des vaches laitières et allaitantes, et autres animaux,

- limiter les nuisances au voisinage,

- parcelles de pâtures pour les vaches laitières.

Les terrains autres que ceux repérés comme stratégiques sont des espaces agricoles utilisés par les agriculteurs et nécessaires à l'équilibre de leurs exploitations.

Carte d'importance des terrains agricoles (extrait)

3.4. L'ACTIVITE TOURISTIQUE

A l'échelle du territoire des Usses et des Bornes :

NONGLARD bénéficie d'un environnement favorable à la pratique de multiples activités et découvertes :

- Montagne d'Age,
- Gorges du Fier : circuit de découverte,
- Chaîne de la Mandallaz : itinéraires de randonnées pédestres et équestres,
- Base de loisirs du lac de la Balme : pratique de la pêche, parcours de santé, activités ludiques, espace jeux...
- Lac d'Annecy,...

L'offre touristique s'oriente également vers la découverte du patrimoine local comme la découverte de l'architecture traditionnelle, des églises, des châteaux (Clermont, Montrottier),

Dans le cadre du Contrat Global de Développement des Usses et des Bornes, signé en 1999, diverses actions en faveur du développement touristique ont été réalisées, notamment grâce à la coordination des différents Office du Tourisme du territoire des Usses et des Bornes :

- création d'un site Internet recensant l'offre patrimoniale, d'activités, d'hébergement du secteur,
- élaboration d'une carte touristique ...

A l'échelle de la Commune :

NONGLARD possède des éléments remarquables tels que la « Lanterne des Morts » inscrite aux Monuments Historiques, un château ou encore une église du XIXème siècle. Par ailleurs, la Commune est intégrée dans des itinéraires balisés par le Conseil Général.

L'environnement naturel est relativement remarquable avec sa forêt de châtaigniers et sa zone humide « des Marais ».

Synthèse

Agriculture :

La Commune de NONGLARD est une commune très agricole, caractérisée par une activité d'élevage avec une dominance de l'activité laitière. Une restructuration devrait être engagée dans les 5 ans avec un enjeu de reprise de 3 exploitations, ce qui aura des répercussions sur la répartition des parcelles et des bâtiments avec animaux (périmètre non constructible).

Cependant, 62,5 % des exploitations de NONGLARD ont un avenir assuré, représentant 80 % de la capacité de production.

En 2007, quelques modifications sont intervenues au niveau des exploitations : disparition du bâtiment agricole sur le chef-lieu et cessation d'activité « vers la Ville ».

Artisanat/ Industrie / Services :

La vie économique locale est par ailleurs dynamisée par l'existence d'une dizaine d'entreprises sur le territoire communal, générant près de 40 emplois.

Tourisme :

La Commune bénéficie d'un environnement naturel et patrimonial remarquable, mis en valeur par des actions de développement touristique à l'échelle du territoire des Usses et Bornes.

Evaluation des besoins

Agriculture :

La pérennité de l'activité agricole sur la Commune est conditionnée par la préservation durable des exploitations en préservant un maximum de surfaces agricoles (parcelles de proximité et angles d'ouverture sur les parcelles notamment). L'implantation de certains bâtiments agricoles conditionne les possibilités d'évolution de constructions sur la Commune. Des délocalisations doivent donc être envisagées pour d'éventuelles installations sachant que la partie Est du territoire communal est concernée par le périmètre de protection du forage de Nyre.

Artisanat/ Industrie / Services :

Le potentiel futur en terme d'activités artisanales sera traité à l'échelle intercommunale.

4- EQUIPEMENTS ET INFRASTRUCTURES

4.1. TRANSPORT - DEPLACEMENTS

Réseau routier

La traversée :

La Commune de Nonglard est traversée par la RD14 qui relie le Nord-Albanais / Seyssel et l'agglomération annecienne. Cette voie permet notamment aux habitants d'une dizaine de communes de rejoindre leur lieu de travail sur l'agglomération ou les zones de chalandise, principalement représentée par la zone commerciale de Grand Epagny. Il s'en suit un mouvement pendulaire et une forte circulation en début et fin de journée. Une partie du trafic à destination de la zone d'Epagny utilise la Voie Communale 201 par Sillingy.

A l'inverse, afin d'éviter le trafic de la RD 1508, une part des habitants de la vallée des Usses se détournent de cet axe et utilisent soit la VC201 depuis Sillingy, soit la VC202 par Quincy pour rejoindre l'agglomération. Le fort développement des constructions autant dans l'Albanais que dans la vallée des Usses a donc pour conséquence une augmentation du trafic.

L'aménagement de la RD 1508 dans le goulot de Chaumontet pourrait avoir une incidence substantielle sur ce schéma de fonctionnement, de même que le très fort développement démographique des communes du Nord-Albanais.



La conséquence de cette situation est un trafic en constante augmentation, auquel s'ajoute des problèmes de vitesse, de nuisances sonores, sachant que le trafic sur les VC 201 et 202 traversent des zones d'habitat denses. Ces rues ont une vocation de desserte interne à la Commune, notamment le cheminement des élèves vers l'école primaire et de promenade, incompatible avec un trafic de traverse.

Les déplacements intra-communal :

Il existe deux types de déplacement propres à la Commune : des déplacements de hameau à hameau et des déplacements vers les axes de circulation pour sortir de la Commune.

Les circulations internes sont avant tout des déplacements vers les équipements publics du Chef-lieu (école primaire, église, mairie) et vers le centre de la Commune (salle des fêtes, espace jeux) ainsi qu'un trafic agricole (véhicules, bovins). Ces déplacements se regroupent prioritairement sur la voirie Chef-lieu / la Ville. Ils se font à la fois avec des véhicules mais aussi de façon substantielle à pied ou à vélo (école). Ces cheminements doivent garder leur caractère sécurisé.

Pour ce qui est de la jonction entre les habitations et le réseau structurant (RD14 - RD1508) :

- le secteur de Monthoux utilise prioritairement la « route du Château »,
- le secteur chez Collomb se répartit en premier lieu par « la route de la Ville » et en second lieu, par « la route de chez Cruz » et « la montée du Château »,
- le secteur de la Ville utilise « la route de la Ville »,
- le secteur du Chef-lieu utilise « la route du Chef-lieu »,

Ainsi, le trafic se concentre pour un tiers sur la montée du Château (carrefour avec la RD14), un tiers sur la Ville (carrefour avec la VC201), un tiers par la route du Chef-lieu (carrefour avec la RD14).

Stationnement :

Il convient de séparer le stationnement résidentiel du stationnement occasionnel. Les équipements publics génèrent des besoins importants mais occasionnels. Sont concernés par ces besoins : la salle des fêtes, l'église, l'école (selon des créneaux horaires différents).

Le stationnement résidentiel est géré individuellement par les secteurs occupés par les villas. Dans les secteurs d'habitat groupés, l'insuffisance est notoire et s'aggraverait si des réhabilitations étaient entreprises sans réservation d'emplacements.

4.2. EAU POTABLE¹

L'alimentation de la commune de Nonglard en eau potable est assurée par trois sources, deux réservoirs et un réseau de distribution en canalisation de Ø 150 à 60.

Le réseau actuel assure correctement la desserte des habitants. Pour ce qui concerne l'avenir, il convient d'examiner les besoins prévisibles et les améliorations conséquentes à prévoir. Des études et des travaux sont programmés dans les années futures par la Communauté de Communes Fier et Usses qui assure la gestion et les investissements du réseau d'eau potable.

Description sommaire des réseaux

Les Réservoirs

La commune de Nonglard est desservie par 2 réservoirs en équilibre : le réservoir de « Monthoux » alimenté par les sources de « Vaulx » et la source du « Chêne » et le réservoir de « sur la Ville » alimenté par la source « Collomb ».

Ces deux réservoirs alimentent la commune : Monthoux, Chef-Lieu, Dupraz. Un réservoir haut service « La Comète » dessert le secteur de « la Ville ». Ce réservoir est alimenté par une conduite de refoulement distribution depuis le réseau bas service à partir de la station de pompage de la ville pour 2 pompes de 5m³ / h.

Suite à plusieurs sécheresses, la commune de Nonglard a connu de gros problèmes d'alimentation en eau et a cherché un dépannage en créant une liaison avec la commune de Sillingy. Ce dépannage alimente depuis Quincy sur la commune de Sillingy le réservoir de Monthoux.

Les Points d'eau

CAPTAGE DE VAULX - Alt. 590 m.

- Captage amont : puits bétonné d'une profondeur de 5.50 m constitué de buses béton (Ø 1000) et fermé par un capot foug étanche ras de terre. Il collecte des venues ascendantes.

- Captage aval : puits bétonné fermé par un capot foug étanche ras de terre, de même type qu'à l'amont. Il reçoit l'eau de plusieurs drains de faibles débits.

- Chambre de décantation : chambre béton située en bordure de champ cultivé, munie de deux bacs de décantation. Elle reçoit les eaux du captage aval.

¹ D'Après « Notice Eau potable » rédigée par la Commune de NONGLARD - Juin 2007

CAPTAGE DE VERS LE CHENE - Alt. 585 m.

L'ouvrage unique correspond à une chambre bétonnée enterrée, légèrement surélevée, munie d'un capot foug avec cheminée. Il est situé en plein champ.

Un tuyau fonte Ø 200 (ext.) débouche au fond, vers – 2.5m/TN et remonterait une vingtaine de mètres.

Ressources et fonctionnement du Réseau

Les ressources sont les suivantes sur la commune en période d'été :

SOURCES	DEBIT MOYEN		DEBIT D'ETIAGES		RESERVOIR	CAPACITE
	L/S	M3/J	L/S	M3/J		
Source de Vault	2.5	216	1.0	86	MONTHOUX	250 m3
Source du Chêne	1.0	86	0.26	22.5	MONTHOUX	
Source de Collomb	0.3	26	0.2	17.3	LA VILLE	30 m3
					LA COMETE	300 m3
TOTAL COMMUNE	3.8	328	1.46	126		
DEPANNAGE SILLINGY			2.08	180	MONTHOUX	
TOTAL RESSOURCES			3.54	306		

D'où un total des ressources potentielles pour Nonglard de 126 m3 /j en été (la commune couvre actuellement ses besoins grâce à un appoint depuis le réseau de Sillingy).

Le volume consommé par habitant (variant de 122l/j.hab à 154/j.hab) et proche des volumes constatés lors d'autres études et communément admis comme moyenne. Les valeurs obtenues pour le rendement varient de 38% à 98%, ces chiffres amènent une remarque : on considère généralement comme rendement acceptable un rendement variant de 70 à 80%, comme un très bon rendement un rendement supérieur à 80% et comme mauvais rendement un rendement inférieur à 70%.

La commune de Nonglard se situe entre ces 2 chiffres, à la suite d'importants travaux de remplacement de conduites existantes par la CCFU, les réseaux mis en place sont de Ø 150 pour l'alimentation générale depuis Monthoux, à 125 jusqu'au Chef-Lieu puis de 100 sur pratiquement l'ensemble de la commune. Des travaux sont prévus en 2007 pour remplacer le secteur de « sur la Ville » en coordination avec l'assainissement.

Evaluation des Consommateurs

Consommation actuelle

La consommation moyenne journalière considérée est de 150 litres par jour par habitant. La consommation moyenne journalière actuelle est de :

- pour une population de 500 habitants : $150 \times 500 = 75\,000$ litres / jour - 75 m³/j
- pour les besoins du cheptel : $80 \times 460 = 36\,800$ litres / jour - 37 m³/j **Soit 112 m³/j**

Consommation future

A l'horizon 2020, le débit moyen journalier sera de :

- pour une population de 700 habitants : $150 \times 700 = 105\,000$ litres / jour - 105 m³ /j
- pour les besoins du cheptel : $80 \times 565 = 45\,200$ litres / jour - 45 m³ /j **Soit 150 m³/j**

Conclusion

L'autonomie moyenne est actuellement supérieure à deux jours de consommation. En période de pointe elle est supérieure à un jour.

Actuellement, la sécurité d'approvisionnement sur la commune est suffisante (supérieure à 48h). Cependant en période de pointe elle serait insuffisante pour l'échéance 2020.

Dans le cadre de la diversification et du développement de son alimentation en eau potable, la CCFU a fait effectuer des prospections et un forage de reconnaissance a été réalisé en avril 2001. A l'avenir, la mise en service et l'intégration du forage de Nyre au réseau de la CCFU impliqueront la création d'une station de pompage et d'une conduite de refoulement jusqu'au réservoir projeté « des Mouraines », conformément au schéma directeur d'alimentation adopté en 2003, avec un raccordement au réservoir de « la Comète ». Cette ressource supplémentaire doublerait le potentiel actuel.

La mise en place récente des périmètres de protection a permis une inscription budgétaire en 2008 pour une première tranche de travaux.

Voir plan des réseaux (page suivante) et Annexes Sanitaires

4.3. ASSAINISSEMENT²

Un Schéma Général d'Assainissement a été réalisé sur les Communes appartenant au Syndicat Mixte du Lac d'Annecy (SILA).

Diagnostic communal – Etat des lieux

La Commune de NONGLARD est raccordée à l'UDEP du Pont de Chavroche située à Lovagny (capacité 500 EH, extensible à 1500 EH) par l'intermédiaire du collecteur de transport gravitaire situé en aval de la RD14.

Le raccordement de la Commune est partiel ; le réseau d'assainissement collectif mis en place en 2003 couvre :

- Les Courbes,
- Vers l'Eglise,
- Vers le Château,
- Au Julliard,
- Vers la Ville,
- Monthoux Bas,

et permet 92 branchements particuliers, soit un peu plus de 60 % du nombre total d'habitations de la Commune.

Les habitations concernées à court terme par l'utilisation de dispositifs d'assainissement non collectif sont réparties dans les secteurs suivants :

- Monthoux Haut,
- Bonnaz,
- Sur la Ville,
- Les Côtes.

D'une manière générale, l'assainissement non collectif concerne un bâti créé avant ou dans les années 80. Les systèmes d'assainissement mis en place sont relativement uniformes et typiques du modèle installé pendant cette période, à savoir : fosse septique, bac dégraisseur, rejet au réseau pluvial, systèmes de ventilation inexistantes...

80 % des filières visitées à NONGLARD correspondent à ce schéma.

² Schéma Général d'Assainissement « Commune de NONGLARD » - SILA – Octobre 2006

Zonage collectif et non collectif

Les travaux prévus sur la Commune de NONGLARD sont :

- Priorité 1 : Raccordement des secteurs « les Côtes » et Sur la Ville » sur le collecteur de « Vers la Ville ».
- Priorité 2 : Raccordement de « Vers le Château », raccordement de « Monthoux ».

En plus de ces travaux de raccordement sont prévus des travaux « structurants » concernant l'UDEP du Pont de Chavaroche :

- Priorité 2 : Extension de la capacité de l'UDEP de 500 à 1000 EH,
Raccordement de la partie nord de Lovagny sur le PR de Ronzy (UDEP des Poiriers) pour libérer de la capacité de traitement sur Chavaroche (et ainsi éviter l'extension à 1500 EH).

Le zonage d'assainissement est basé sur le Schéma Général retenu par la SILA : sont classés en **assainissement collectif** uniquement les secteurs qui seront desservis à l'horizon 2015. Sont concernés par ce zonage : Monthoux, Vers l'Eglise, Vers le Château, Au Julliard, Vers la Ville, Les Côtes, Sur la Ville.

Dans ces zones, dans le cas de constructions neuves ou de réhabilitation, il est obligatoire de mettre en place un dispositif d'assainissement non collectif, éventuellement simplifié, dans l'attente du raccordement au réseau collectif.

Les zones d'assainissement **non collectif** correspondent aux secteurs qui ne seront pas raccordées à l'horizon 2015. Seul le hameau de Bonnaz est concerné par l'assainissement non collectif.

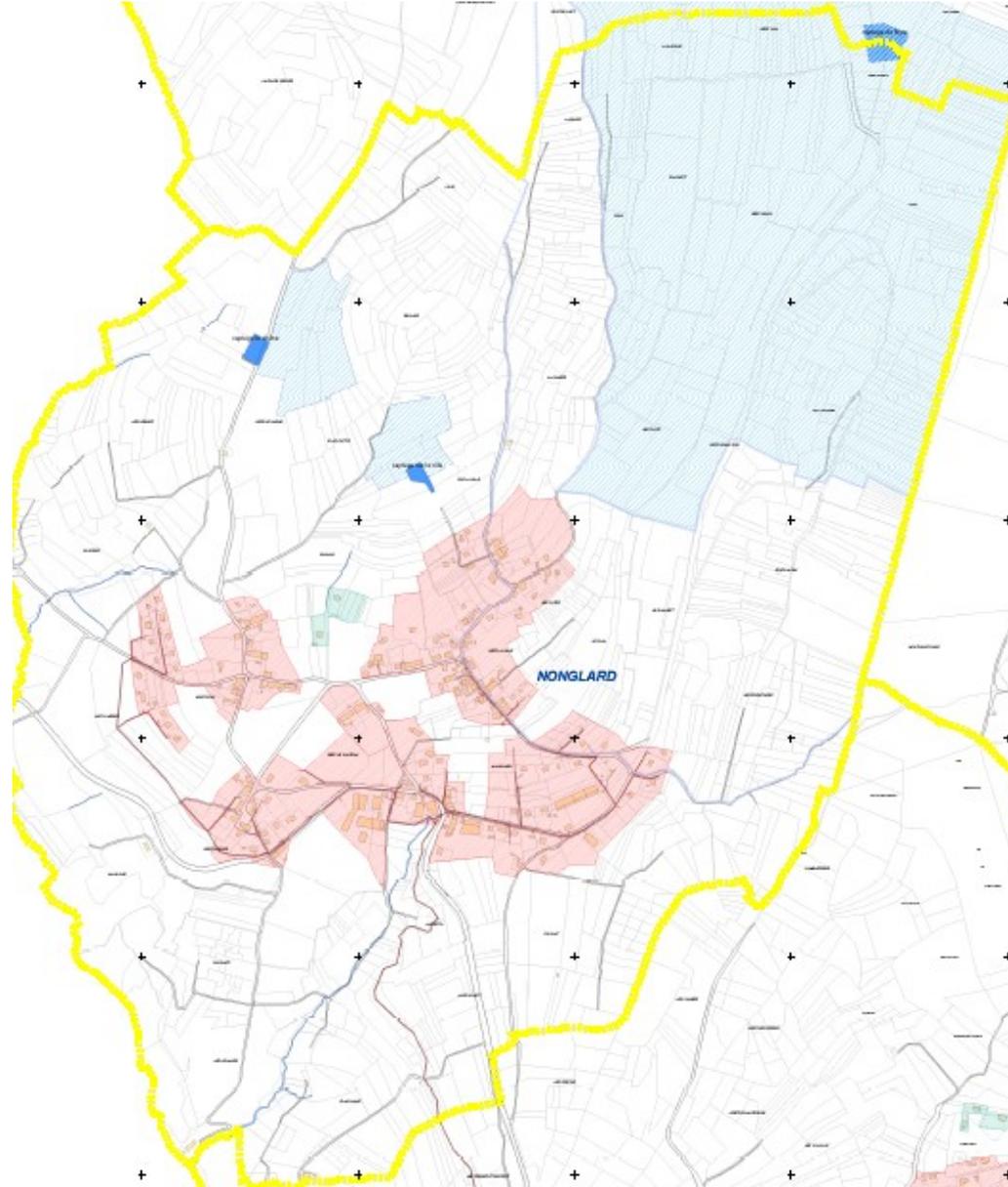
Voir Annexes Sanitaires

EAUX PLUVIALES

La Commune est partiellement équipée d'un réseau d'eaux pluviales d'un linéaire de 1 km et une tranche d'environ 200 m est en cours de réalisation.

Voir Annexes Sanitaires

Plan des réseaux



4.4. COLLECTE ET TRAITEMENT DES ORDURES MENAGERES

La collecte des déchets ménagers est gérée par la Communauté de Communes Fier et Ussets (CCFU) et sous-traitée à une entreprise privée. La compétence du traitement a été confiée au Syndicat Intercommunal du Lac d'Annecy en Janvier 2001. Au niveau de la CCFU, le tonnage annuel moyen était de 3000 tonnes en 2002. Le ramassage des ordures ménagères (conteneurs individuels) se déroule tous les mercredis.

Un système de tri sélectif a été mis en place sur la Commune de Nonglard. Trois conteneurs (verre / papier / emballage) sont à disposition des habitants de la Commune. Sur le territoire de la CCFU, le tonnage annuel (papier, verre et emballages ménagers) est de 1193 tonnes en 2006. Pour la même année à Nonglard, 69 tonnes ont été collectées. Une déchetterie se situe sur la Commune d'Epagny.

4.5. EQUIPEMENTS COMMUNAUX ET ASSOCIATIONS

Le Chef Lieu développé autour de la Place Verdun, regroupe les principaux bâtiments publics :

Mairie

En décembre 1998, les services de la collectivité se sont installés dans de nouveaux locaux comprenant la Mairie au rez-de-chaussée, un appartement et une salle d'activités pour les enfants de l'école et les membres des associations au 1^{er} étage, et trois logements gérés par la société Halpades (habitations à loyer modéré) au 2^{ème} étage.

École

Le bâtiment de l'école de NONGLARD abrite des locaux à fonctions diverses : à l'étage, un appartement, un local bibliothèque, une salle de réunion et au rez-de-chaussée, deux salles de classes et une salle pour la garderie. En 1999, la population scolarisée (âgée de 3 à 24 ans) s'élevait à 49 personnes, soit 10,4 % de la population totale. Pour l'année 2005 -2006, les enfants scolarisés sur la Commune sont au nombre de 35, répartis dans deux classes. Les enfants de Maternelle petite et moyenne section, au nombre de 6, sont scolarisés à Lovagny.

Le bâtiment et les classes rénovés récemment offrent de bonnes conditions de travail.

Année 2005 - 2006	Nbre
Maternelle GS / CP / CE1	16
CE2 / CM1 / CM2	19
Total	35

Espace loisirs

Ce projet important pour la commune s'est concrétisé en mai 2002. L'Agorespace comprend un terrain multi-sport pour la pratique hand-ball, football, basket-ball, skate-board ...complété par un terrain de jeux destiné aux enfants. Ce site constitue un lieu de rassemblement et de participation à la vie sociale.



Salle du foyer rural

La salle des fêtes actuelle a été construite sur les ruines d'une ferme. Plusieurs aménagements ont été réalisés par la Commune, aidée par des subventions du Conseil Général afin de rendre l'utilisation de la salle plus fonctionnelle pour répondre aux besoins de la vie associative de la commune et des habitants. D'importants travaux sont en cours pour mise aux normes (électricité, chauffage, sécurité).



Associations

Les associations présentes sur la Commune sont les suivantes :

- Amicale Lovagny Nonglard
- Comité d'Animation de Nonglard
- Association des Parents d'Elèves
- Association des anciens combattants
- ADMR Lovagny - Nonglard
- La Fontaine aux Livres (bibliothèque)
- Groupement des chasseurs
- Groupement des agriculteurs
- Les P'tits loups (cantine – garderie)
- Ensemble pour l'avenir de Nonglard
- La Paroisse

Synthèse

Transport / Déplacements

La Commune a opté depuis de nombreuses années pour une politique de sécurité en cherchant à la ralentir la vitesse par des aménagements routiers et la réalisation de trottoirs.

Eau potable

Il existe deux périmètres de protection des eaux potables et minérales sur la Commune déclarés d'utilité publique par arrêté du 28/01/2008 :

- le captage de « Vers le Chêne »,*
- le forage de Nyre sur Sillingy en limite communale.*

L'abandon du captage de « Chez Collomb » ou « Sur la Ville » a été préconisé par la DDASS compte tenu de la médiocre qualité de la ressource. La Commune a engagé une procédure administrative d'abandon du captage liée à la mise en place des périmètres de protection.

Assainissement

Un Schéma Général d'Assainissement a été élaboré en Octobre 2006 et prévoit à terme, le raccordement au réseau collectif de la quasi-totalité de la Commune à l'exception de quelques écarts et de Bonnaz (classés en Nig).

Evaluation des besoins

Equipements publics

A court et moyen terme, des projets d'aménagement et d'équipements sont envisagés par la Commune :

- Restructuration du bourg-centre : Création de parkings (cimetière, Chef-lieu),*
- Extension du parking du foyer rural avec liaisons traversantes vers l'espace de loisirs,*
- Réalisation d'un local technique communal.*

Evaluation des besoins (suite)

Déplacements

La Commune poursuit sa politique de sécurité. Des Emplacements Réservés sont prévus à cet effet. Les aménagements suivants sont en cours d'étude :

- un cheminement entre la salle des fêtes et l'espace jeux,*
- un cheminement entre la route du Chef-lieu et la route de chez Dupraz...*

Eau potable

Les ouvrages actuels et les travaux envisagés permettront de couvrir l'évolution démographique prévue dans le Projet d'Aménagement et de Développement Durable du PLU.

Assainissement

A court terme (échéance 2007-2008), les travaux de raccordement à l'assainissement collectif sur le collecteur de « Vers la Ville » devraient être engagés sur le secteur « Les Côtes - Sur la Ville ».